

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de Février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire**.

Nombre de Membres

Date de Convocation : 23 Février 2024

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 10

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mr FAUGER Sylvain, Mme CHAIGNE Isabelle, Mr COLLON Olivier, Mr BRIFFAUD Philippe, Mr BRIN David, Mme LEZAY Anita, Mme CHAUVEAU Cécile

ABSENTS EXCUSÉS : Mr CADOUX Claude (pouvoir à Mr BRIN), Mme COBLARD Micheline (pouvoir à Mme GABILLY), Mme GUESNE Lydie, Mme HAYE Nadia (pouvoir à Mr RIMBEAU)

Mme GABILLY Jacqueline a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV du conseil municipal du 25 Janvier 2024.
2. Restitution mission ANCT tiers lieux par Madame LAFOURCADE
3. Enquête publique chemin rural AC N° 0114 et 0115 – CHAMBRON.
4. Tarifs repas scolaire SARCEL.
5. Participation SDIS robot tonte caserne des Pompiers de Coulonges.
6. Demande de subvention Radio Gatine.
7. Demande de subvention AICM.
8. Demande de subvention amicale des pêcheurs de l'Autize.
9. Zone d'accélération des énergies renouvelables.
10. Subvention des archers de l'Autize championnat de France

Questions diverses

- Raccordement toilettes pont d'Ardin.
- Etude raccordement électricité / groupe électrogène (pont Ardin).
- Borne camping-car.
- Point par la commission loisirs sur les manifestations à venir.
- Nouveau columbarium.
- Ponton de pêche avec accès handicapé.

1/ Validation du Procès-verbal du conseil municipal du Jeudi 25 Janvier 2024

La validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Janvier 2024 est reportée au prochain conseil municipal.

DELIBERATION N° D2024/ 00014 :

➤ Enquête publique chemin rural AC N°114 - 115 - CHAMBRON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 24 octobre 2023 avait été acté l'autorisation à Mr et Madame COL propriétaires de la parcelle AC N° 114 et AC N°115 d'acquérir le chemin rural entre les deux parcelles cadastrées sus-mentionnées.

Monsieur le Maire précise qu'avant toute action, il est nécessaire d'effectuer une Enquête publique afin de déclasser ce chemin rural et sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette démarche.

Au préalable, Mr le maire désignera par arrêté un commissaire enquêteur. Cet arrêté prendra effet par voie d'affichage et de diffusion 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Celui-ci sera affiché aux extrémités du chemin faisant l'objet du projet.

Cette enquête (date à définir) se déroulera en mairie pendant les jours et heures d'ouverture au public pour une durée de 15 jours. Les observations du public seront enregistrées dans un registre d'enquête. A la fin de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Un commissaire enquêteur est retenu (un courrier va être adressé à Mr ALEXANDRE Bernard) par les membres après consultation de la liste des commissaires enquêteurs de l'année 2024.

Après vote et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

❖ Enquête publique chemin rural AC N°0114 et 0115 - Chambron	<input type="radio"/> Pour : 13 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

DELIBERATION N° D2024/ 00015 :

➤ Vote des tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2024

La Société Publique Locale (SPL) SARCEL a communiqué les nouveaux tarifs pour l'année 2024. Une augmentation de 5% (en 2023 :12%) est appliquée. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'appliquer la même révision sur les tarifs de la cantine scolaire **à compter du 1^{er} Avril 2024, à savoir :**

REPAS

↳ Enfants des écoles maternelles et classe de CP :	3.11 € (tarif 2023 : 2.96€)
↳ Enfants des classes de CE1 à CM2 :	3.23 € (tarif 2023 : 3.08€)
↳ Adultes (instituteurs, stagiaires, intervenants) :	4.45 € (tarif 2023 : 4.24€)

PIQUE-NIQUE

↳ Enfants :	3.74 € (tarif 2023 : 3.56€)
↳ Adultes :	4.91 € (tarif 2023 : 4.68€)

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent d'appliquer une augmentation pour l'année 2024.

❖ Tarifs cantine scolaire	<input type="radio"/> Pour : 13 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---------------------------	---

DELIBERATION N° D2024/ 00016 :

➤ **Subvention exceptionnelle amicale des sapeurs-pompiers de Coulonges Sur L'Autize**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale des pompiers de Coulonges pour la somme de 953 euros afin de contribuer aux divers frais de gestion notamment l'achat d'un robot de tonte.

❖ Subvention amicale des sapeurs-pompiers de l'Autize	<input type="radio"/> Pour : 13 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---	---

DELIBERATION N° D2024/ 00017 :

➤ **Subvention Radio Gatine**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'une subvention émanant de Radio Gatine, sans indication de montant souhaité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis défavorable (2 pour, 12 contre) à cette demande pour l'année 2024.

❖ Subvention Radio Gatine	<input type="radio"/> Pour : 2 <input type="radio"/> Contre : 11 <input type="radio"/> Abstention : 0
---------------------------	---

DELIBERATION N° D2024/ 00018 :

➤ **Subvention AICM**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'une subvention émanant de l'association intermédiaire des cantons de Mazières (AICM), sans indication de montant souhaité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable (8 abstentions et 5 votes contres) à cette demande pour l'année 2024.

❖ Subvention AICM	<input type="radio"/> Pour : 0 <input type="radio"/> Contre : 5 <input type="radio"/> Abstention : 8
-------------------	--

DELIBERATION N° D2024/ 00019 :

➤ **Subvention amicale des pêcheurs de l'Autize**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention (sans indication de montant souhaité) émanant de l'amicale des pêcheurs accompagnée du bilan financier.

Monsieur le Maire propose de subventionner l'amicale des pêcheurs de l'Autize à hauteur de 150 euros comme les années précédentes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande pour l'année 2024.

❖ Subvention amicale des pêcheurs de l'Autize	<input type="radio"/> Pour : 13 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---	---

DELIBERATION N° D2024/ 00020 :

➤ **Zone d'accélération des énergies renouvelables – concertation**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces AZEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Le Conseil après délibération décide de proposer les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables suivantes :

-ZAEnR photovoltaïque :

* Photovoltaïque sur toiture : possibilité de mettre sur toutes les toitures existantes en dehors des toitures dans le périmètre ABF (église).

* Ombrière photovoltaïque : toute la commune.

-ZAEnR Eolien :

* Secteur : La Tagnière.

-Méthanisation :

* pas de projet sur notre commune.

-ZAEnR géothermie (de surface et en profondeur) : toute la commune.

-Agri-Voltaïsme :

* Favorable sous réserve d'une haie bocagère autour du périmètre. Et, de plus, que l'emprise de la centrale soit inférieure à 50 hectares.

A présent le maire expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise pour le 31 Mars 2024 au plus tard puis transmise au référent préfectoral.

Le Maire propose d'organiser une communication via les réseaux sociaux de la Commune et de mettre à disposition en Mairie un registre pendant 8 jours après réunion publique prévue le 27 mars 2024 à 19h à la salle des fêtes du Chaillot.

Après vote et à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal valident cette délibération.

❖ Zone d'accélération des énergies renouvelables	<input type="radio"/> Pour : 13 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

DELIBERATION N° D2024/ 00021 :

➤ Subvention association des archers de l'Autize – Championnat de France

Monsieur le Maire rappelle qu'un championnat de France de tir à l'arc est organisé par les archers de l'Autize les 28 et 29 septembre 2024 à Ardin.

A cette occasion, il propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de 27 000 euros pour pouvoir effectuer les achats nécessaires à l'organisation de cet évènement.

A l'issu du championnat, l'association des archers de l'Autize s'engage à reverser cette somme à la municipalité d'Ardin.

Après vote et à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal valident cette délibération.

❖ Subvention archers de l'Autize championnat de France	<input type="radio"/> Pour : 13 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

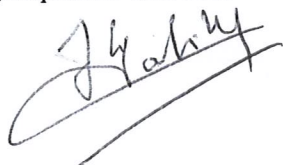
QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Raccordement toilettes pont d'Ardin : Réflexion en cours, Mr Rimbeau informe l'assemblée du devis réalisé pour la création d'un branchement d'eaux usées en dessous de la station d'épuration.
- ✚ Etude raccordement électricité / groupe électrogène (pont d'Ardin) : la commission bâtiment a fait une étude pour pouvoir mettre un branchement fixe ou mobile.
- ✚ Borne camping-car : Mr Clément fait part du devis réalisé pour une borne camping-car au pont d'Ardin, celle-ci pourrait venir en complément des projets suscités.
- ✚ Mr Brin a fait un bilan sur le travail de la commission loisirs pour l'année à venir (Nuit des étoiles au printemps, conférence sur les feuilles archéologiques réalisées, fête de la musique, fête nationale, les Eurochestreries, soirée guinguette, nuit du patrimoine, apéro des fontaines ...).
- ✚ Cimetière : un nouveau columbarium est commandé, celui retenu est identique au premier acheté en 2023 pour être dans un esprit d'homogénéité.
- ✚ Ponton de pêche avec accès handicapé au pont d'Ardin : l'amicale propose de refaire un ponton d'environ 6m de long avec un accès handicapé plus adapté.
- ✚ Madame Haye fait un rapide bilan de la réunion SIVOM passée : un acheteur potentiel pour l'ex - trésorerie de Coulonges sur L'Autize.
- ✚ Madame Lezay annonce les prochaines étapes à venir pour l'adressage.
- ✚ De nombreux questionnements concernant le projet API : un panneau d'affichage est installé devant la chaufferie mais le permis de construire est toujours en cours d'instruction.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance

Jacqueline GABILLY



Le Maire,

Jean-Pierre RIMBEAU